

Entrer un lot déjà géré par un gestionnaire

1H00 LOI ALUR

Objectifs de formation

- Maîtriser le processus d'entrée d'un lot déjà géré par un autre gestionnaire.
- Comprendre les aspects juridiques et administratifs liés à la récupération d'un lot de gestion, y compris la loi Alur, la loi Châtel et la gestion des mandats.
- Analyser la faisabilité du transfert de gestion et accompagner le propriétaire dans la résiliation de son contrat de gestion actuel.
- Mettre en place des actions concrètes pour assurer une transition en douceur, tant avec l'ancien gestionnaire qu'avec le locataire.
- Gérer la relation avec le propriétaire, le locataire et l'ancien gestionnaire de manière professionnelle et déontologique
- Savoir identifier les documents nécessaires (mandats, comptes rendus de gestion, assurances) pour une gestion efficace du bien transféré.

Moyens techniques

Formations 100 % en ligne en accès illimité
24 h/24 et 7 j/7 via la plateforme e-learning.

Moyen pédagogiques

Quiz de fin de formation pour valider des acquisitions des connaissances (Score minimum : 70 %).

Public concerné

Agent immobilier, agent commercial indépendant, dirigeant d'agence immobilière

Pré-requis

Avoir un ordinateur et une connexion internet

Date de diffusion

01/06/2024

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

Programme de formation en ligne

01 Introduction

Pourquoi changer de gestionnaire et les périmètre de la gestion locative

02

Analyser les raisons qui poussent un propriétaire à changer de gestionnaire

03

Les documents nécessaires et la signature du mandat
Analyse d'une situation locative

04

Signature du mandat de gestion

05

La récupération de lot
La reprise en gestion d'un lot vide

07

Conclusion

08

Quiz de fin de formation

Intervenant(s)

Céline Demanes

Formatrice et spécialiste gestion locative